

**COMMUNE DE FORS**

Compte rendu des délibérations du conseil municipal du 23 avril  
2003

- **Séance du 23 avril 2003** Nombre de membres en exercice : 15
- **Date de la convocation 15 avril 2003** Nombre de votants : 13
- **Date d'affichage 7 mai 2003** Nombre de procurations :

*L'an deux mille trois, le vingt trois avril à 20 h 45, le conseil municipal de cette commune dûment convoqué le 15 avril 2003, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BRAULT, Maire,*

**Présents :** BRAULT Michel, BARBOT James, POUGNARD Dominique, BOUCHAUD Guy, BEAUMONT Philippe, GUIOCHON Rémy, FORT Alain, SABOURIN Hervé, BASTIEN Claire, DELGUTTE Stéphanie, ANTOINE Sylvain, TESSIER Raymond, FOUCHER Joël,

**Absents et excusés :** TROUVÉ Yannick, BOUCHENY Patrick,

**Secrétaire de Séance :** ANTOINE Sylvain

\*\*\*\*\*

**1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE**

Le compte de gestion 2002 et le compte administratif 2002 sont approuvés à l'unanimité.

**2. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (SECTION DE FONCTIONNEMENT) 2002 DE LA COMMUNE**

Excédent global cumulé au 31 décembre 2002 353.858,03 €

- Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et à l'exécution du virement prévu au budget primitif 260.041,38 €
- Solde disponible affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 93.816,65 €

**3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DES ECOLES**

Le compte de gestion 2002 et le compte administratif 2002 sont approuvés à l'unanimité.

**4. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (FONCTIONNEMENT) 2002 DE LA CAISSE DES ECOLES**

Excédent global cumulé au 31 décembre 2002 456,99 €

- Solde disponible affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 456,99 €

#### **5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU C.C.A.S.**

Le compte de gestion 2002 et le compte administratif 2002 sont approuvés à l'unanimité.

#### **6. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (FONCTIONNEMENT) 2002 DU C.C.A.S.**

Excédent global cumulé au 31 décembre 2002 1.870.82 €

- Solde disponible affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 1.870,82 €

**7. SEMAINE D'ANIMATION** : le conseil municipal vote une subvention exceptionnelle de 2.937 €.

**8. FETE DU 14 JUILLET** : un crédit de 736 € est voté pour l'achat du feu d'artifice du 14 juillet 2003.

#### **9. ENQUETE PUBLIQUE / EXPLOITATION DE CARRIERE DE LA NOUZIERE PAR L'ENTREPRISE EUROVIA**

Le conseil municipal décide d'autoriser l'exploitation de la carrière, **sous réserve** :

- du respect de la clause de protection de l'environnement
- d'un état des lieux de voirie
- de l'entretien du chemin
- d'une remise en état des lieux et des voies après l'exploitation.

#### **10. COTISATIONS AU F.A.J. : (Fonds d'Aide aux Jeunes)**

Reconduction de la cotisation annuelle au F.A.J. en 2003 ; sur la base de 0,08 € par habitant (soit 110.88 €).

**11. 50<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA SEP DE FORS** : attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 €.

#### **12. POSTE d'AGENT DU PATRIMOINE A LA BIBLIOTHEQUE DE FORS**

Afin de pourvoir au changement de grade de Madame DELONNELLE, le conseil municipal ouvre un poste d'agent du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

#### **13. LOCATION DE LA PARCELLE N° 18 DE LA PRAIRIE COMMUNALE PAR BAIL DE 9 ANS**

Sur proposition de la Commission Agricole, et après délibération en l'absence de Michel BRAULT, le conseil municipal décide que la parcelle n° 18 de la prairie communale sera dorénavant louée à bail à M. Fabrice BRAULT, au prix annuel de 181.98 €, révisable chaque année en fonction de l'indice publié par arrêté préfectoral.

#### **14. LOCATION DE LA PARCELLE N° 10 DE LA PRAIRIE COMMUNALE**

Sur proposition de la Commission Agricole et après délibération, le conseil municipal décide que la parcelle n° 10 de la prairie communale sera louée dorénavant au même tarif que toutes les autres parcelles, soit un prix annuel de 181.98 € à l'échéance du 25 mars 2003, révisable chaque année en fonction de l'indice publié par arrêté préfectoral.

**15. RESTAURANT SCOLAIRE ET SALLES ASSOCIATIVES**

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer tous documents nécessaire au dépôt de la demande de permis de construire.

**16. CEREMONIE DU 8 MAI** : Le début de la cérémonie est fixé à 11 h 00.

**17. OPERATION D'INVESTISSEMENT 217 : ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIELS**

Le conseil municipal autorise - à l'intérieur de la section d'investissement du budget 2003 -un virement de crédits de 2000 € de l'opération 201 (*Aménagement du secteur de l'Aumônerie*) vers l'opération 217.